

**ROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU
ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI, 25 NOVEMBRE 2020, À 19 H 04,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME NADIA MINASSIAN, PRÉFÈTE, À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M ^{me} Louise Langlois, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 04 par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale /secrétaire-trésorière et aménagiste, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

20-11-248-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

20-11-249-O

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE
21 OCTOBRE 2020**

Sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2020.

20-11-250-O

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 28 OCTOBRE 2020**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2020.

20-11-251-O

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 10 NOVEMBRE 2020**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 novembre 2020.

20-11-252-O**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 29 OCTOBRE AU 20 NOVEMBRE 2020**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 29 octobre au 20 novembre 2020, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 15425 à 15456 au montant de 5 460 584,89 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 2950 à 2967, au montant de 6 109,28 \$, le tout pour un grand total de 5 466 694,17 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

20-11-253-O**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 20 NOVEMBRE 2020**

Sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 20 novembre 2020, au montant de 1 083 570,10 \$, et autorisent le paiement des factures.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la trésorière-adjointe, via leur délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

20-11-254-O**ADOPTION DU BUDGET DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2021**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le budget pour l'année 2021 tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	
❖ Quotes-parts	3 174 515 \$
❖ Transferts	5 216 360 \$
❖ Services d'évaluation foncière	1 000 000 \$
❖ Autres revenus	1 099 700 \$
❖ Appropriation de fonds réservés	870 750 \$
❖ Appropriation de surplus non affecté	370 000 \$
TOTAL DES REVENUS	11 731 325 \$

DÉPENSES	
❖ Législation	681 500 \$
❖ Gestion financière administrative	364 900 \$
❖ Élection	92 000 \$
❖ Autres	114 000 \$
❖ Évaluation et TNO	1 008 700 \$
❖ Sécurité publique	171 100 \$
❖ Transports	548 250 \$
❖ Hygiène du milieu	3 256 670 \$
❖ Santé & bien-être	444 420 \$
❖ Aménagement, urbanisme	287 700 \$
❖ Développement économique	3 547 710 \$
❖ Frais de financement	260 000 \$
❖ Remboursement dette à long terme	784 375 \$
❖ Immobilisations et fonds d'élections	170 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	11 731 325 \$

20-11-255-O

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 329-2020 ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS 2021 PARTIE I (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, ADMINISTRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION, SÉCURITÉ PUBLIQUE, TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier présente le projet de règlement numéro 329-2020;

L'objet de ce règlement est d'adopter les quotes-parts 2021, partie I;

Suivant cette présentation, monsieur Roberto Blondin, maire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, donne un avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente du conseil de la MRC, un règlement décrétant l'adoption des quotes-parts 2021, partie I, et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public.

20-11-256-O

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 330-2020 ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS 2021 PARTIE II (HYGIÈNE DU MILIEU)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier présente le projet de règlement numéro 330-2020 ;

L'objet de ce règlement est d'adopter les quotes-parts 2021, partie II;

Suivant cette présentation, madame Louise Langlois, maire de Chandler, donne un avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente du conseil de la MRC, un règlement décrétant l'adoption des quotes-parts 2021, partie II et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public.

20-11-257-O

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME AMILIE CYR À TITRE DE TECHNICIENNE EN LOISIRS ET SPORTS

CONSIDÉRANT la fin du contrat de travail de madame Amilie Cyr, technicienne en loisirs et sports, en janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'une clause du contrat permet son renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**

- Que le conseil de la MRC procède au renouvellement du contrat de madame Amilie Cyr, au poste de technicienne en loisirs et sports pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 26 novembre 2021, et que la rémunération soit établie selon la classe 6, échelon 1, et ce, à compter du 4 janvier 2021;
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser ce renouvellement et que les objectifs à atteindre durant cette période soient déterminés.

20-11-258-O

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME ÉLIZABETH CYR À TITRE DE CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la fin du contrat de travail de madame Élizabéth Cyr, conseillère aux entreprises;

CONSIDÉRANT qu'une clause du contrat permet son renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**

- Que le conseil de la MRC procède au renouvellement du contrat de madame Élizabéth Cyr, pour une période de 3 mois, se terminant le 26 février 2021, à raison de 28 heures par semaine;
- Que le traitement salarial soit identique aux modalités du précédent contrat;
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser ce renouvellement et que les objectifs à atteindre durant cette période soient déterminés.

20-11-259-O

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a pris connaissance de la demande de congé sans solde présentée par monsieur Louis Babin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC accepte d'accorder à monsieur Louis Babin, aménagiste adjoint, un congé sans solde de 6 mois, selon les termes de la Politique salariale de la MRC, débutant le 4 janvier 2021 et se terminant le 2 juillet 2021.

20-11-260-O

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à déposer et à signer, pour et au nom de la MRC, les documents relatifs à toutes demandes d'aide financière effectuées au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

20-11-261-O

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TRAVAUX À L'ÉDIFICE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC désire réaliser des travaux à l'édifice de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé un mandat en octobre dernier à CL Design inc. pour estimation, plans et devis et surveillance partielle de chantier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale de la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux à l'édifice de la MRC.

20-11-262-O

**APPUI AU PROJET – RÉSILIENCE CÔTIÈRE – PHASE 2
RÉALISATION D'OUTILS DE PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT CÔTIER ET D'ADAPTATION EN FONCTION DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR L'ÉROSION CÔTIÈRE – PHASE 2**

CONSIDÉRANT que l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

CONSIDÉRANT que le projet *Résilience côtière – Phase 1* a permis d'établir une collaboration avec la Chaire de recherche et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières (LDGIZC) et que cette équipe a déjà produit plusieurs données et outils de gestion pour nous;

CONSIDÉRANT que plusieurs données récoltées dans la première phase du projet serviront directement à produire d'autres outils qui répondent à nos besoins dans la Phase 2;

CONSIDÉRANT que l'équipe du LDGIZC désire collaborer, continuer de répondre aux besoins et accompagner la MRC pour le choix et la mise en œuvre de solutions d'adaptation;

CONSIDÉRANT que le LDGIZC possède l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC et des municipalités, mais plutôt la participation à des rencontres de travail;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé donne son appui au projet intitulé **Résilience côtière – Phase 2** proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

20-11-263-O

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 553-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 novembre 2020, le règlement numéro 553-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 436-2011;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 553-2020 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 553-2020 de la Ville de Percé.

20-11-264-O

DEMANDE D'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PERCÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé prévoit déposer une demande d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Percé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé n'a aucune objection à ce que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé dépose cette demande auprès du MAMH (résolution numéro 010-2018);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé se déclare, par la présente, favorable à la demande d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Percé par la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

20-11-265-O

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2020 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant de la Ville de Chandler, lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le projet de règlement numéro 328 2020 relativement à la gestion des matières résiduelles.

DÉPÔT ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT que, selon l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie a dressé son budget pour couvrir l'exercice financier 2021 allant du 1^{er} janvier au 31 décembre;
CONSIDÉRANT que, selon l'article 603 du Code municipal du Québec, le budget de la Régie doit être transmis, pour adoption, au conseil de chaque partenaire (MRC du Rocher-Percé et Ville de Gaspé);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte le budget de la Régie couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 pour des revenus et dépenses totalisant 7 207 199 \$ et se détaillant comme suit :

REVENUS	
❖ Ventes de matières — Centre de tri et verre	330 600 \$
❖ Revenus clients — Centre de tri / C / BFS	37 000 \$
❖ Compensation — Centre de tri	774 659 \$
❖ Contrat de gestion — MRC	2 118 922 \$
❖ Contrat de gestion – Ville de Gaspé	235 250 \$
❖ Contrat collecte et transport – Ville de Gaspé	780 343 \$
❖ Contrat de gestion — LET	2 563 459 \$
❖ Revenus propres – Ville de Gaspé	6 750 \$
❖ Revenus propres – MRC du Rocher-Percé	82 000 \$
❖ Quote-part MRC	138 608 \$
❖ Quote-part Gaspé	138 608 \$
TOTAL :	7 207 199 \$

DÉPENSES	
❖ Charges d'exploitation	5 768 426 \$
❖ Masse salariale	1 438 773 \$
❖ Coûts d'immobilisation	0 \$
TOTAL :	7 207 199 \$

AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC)

CONSIDÉRANT le nouveau Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

CONSIDÉRANT l'importance de financer les activités admissibles et une partie du salaire de la ressource « Responsable du service d'accueil des nouveaux arrivants » de la MRC via le PAC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé:

- Autorise la direction générale, à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière dans le nouveau Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et à signer tout document relatif à ce programme;
- Confirme sa participation financière du coût total du projet, soit 25 %.

20-11-268-O

AUTORISATION DE SIGNATURE - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) POUR L'ANNÉE 2020-2021

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise madame Nadia Minassian, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de services au Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) du ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant pour l'année 2020-2021.

20-11-269-O

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COMMITTEE FOR ANGLOPHONE SOCIAL ACTION (CASA) POUR LA RÉALISATION DU PROJET « CONTACT-IMPACT »
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a obtenu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, dans le cadre du Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR) une aide financière maximale de 100 000 \$ sur un budget global de 125 000 \$ pour la réalisation du projet qui consiste à répertorier et cartographier les personnes âgées vulnérables (PAV) du territoire de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que suite à un appel aux organismes qui œuvrent sur le territoire de la MRC auprès des aînés, CASA (Committee for Anglophone Social Action) a signifié son intérêt par résolution afin de devenir le porteur du projet Contact/Impact;

CONSIDÉRANT que CASA fournira les ressources humaines, incluant l'embauche d'une nouvelle personne afin de réaliser le projet Contact/Impact;

CONSIDÉRANT que CASA remettra une reddition de compte à la fin du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian, à signer, pour et au nom de la MRC, un protocole d'entente avec CASA (Committee for Anglophone Social Action) relativement à la réalisation du projet « Contact/Impact ».

20-11-270-O

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023 – ADOPTION DU PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT que le comité culturel de la MRC du Rocher-Percé a élaboré un plan d'action triennal en développement culturel qui doit être annexé à l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action a été déposé et présenté au conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le plan d'action 2021-2023 de développement culturel, tel que présenté.

20-11-271-O

ENTENTE TRIENNALE CULTURELLE 2021-2023 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé s’est dotée d’une politique culturelle;

CONSIDÉRANT qu’une entente triennale (2021-2023) de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications permet la mise en action de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT que l’aide financière proposée par le ministère de la Culture et des Communications est de 102 000 \$, et ce, sur 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- S’engage pour la signature de l’entente triennale 2021-2023 de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;
- Assure une participation financière de 22 667 \$ par année pour un total de 68 000 \$ sur trois ans, à même le Fonds régions et ruralité (FRR), afin d’obtenir un partenariat 40/60 du Ministère;
- Autorise la préfète, madame Nadia Minassian, et la directrice générale, madame Christine Roussy, à signer tout document relatif à ladite entente.

20-11-272-O

AUTORISATION DE SIGNATURE – CENTRAIDE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE « DEMANDE GROUPEE D’ORGANISMES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ »

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d’entente de Centraide Gaspésie Îles-de-la-Madeleine pour un support financier de 20 164,46 \$ qui provient de l’enveloppe supplémentaire du Fonds d’urgence à l’appui communautaire dans le projet « Demande groupée d’organismes du territoire de la MRC du Rocher-Percé ».

20-11-273-O

AÉROPORT – OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA PISTE D’ATERRISSAGE ET DES AIRES DE STATIONNEMENT À L’AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a demandé des soumissions, sur avis public, pour effectuer des travaux de déneigement de la piste d’atterrissage et des aires de stationnement à l’aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues et qu’elles sont toutes deux conformes, soit :

SOUSSIONNAIRE	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Bélangier et Couture	240 \$/heure + taxes	240 \$/heure + taxes	240 \$/heure + taxes
9299-6941 Québec inc. Déneigement Desjardins	175 \$/heure + taxes	175 \$/heure + taxes	175 \$/heure + taxes

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louissette Langlois dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde le contrat des travaux de déneigement de la piste d'atterrissage et des aires de stationnement pour l'aéroport à l'Entreprise 9299-6941 Québec inc. - Déneigement Desjardins, pour une période de trois ans.

Le tout en conformité avec le cahier des charges.

20-11-274-O

**APPEL D'OFFRES — OCTROI DE CONTRAT
FOURNITURE DE CARBURANT À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT que les deux (2) fournisseurs ont déposé leur soumission dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT le résultat obtenu qui détermine le plus bas soumissionnaire;

Fournisseur	Prix au litre en date du 23 novembre 2020 et livré à l'aéroport		Quantité approximative annuelle	Coût annuel (taxes incluses) selon une estimation des quantités requises
Harnois Groupe Pétrolier	Essence aviation 100 LL Essence Jet A-1	1,5527 \$ / litre 0,8225 \$ / litre	AVGAS 100LL : 12 931 litres	38 293.84 \$
Avjet Holding Inc.	Essence aviation 100 LL Essence Jet A-I	1.3512 \$ / litre 0.6461 \$ / litre	Jet A1 avec additif : 16 083 litres	32 036.17 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que soit retenue la soumission de Avjet Holding inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de carburant d'aviation Avgas 100 LL et Jet A-1 à l'aéroport du Rocher-Percé;
- Que la direction générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, la convention de vente de carburant d'aviation débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2022, avec possibilité de renouvellement pour trois périodes d'un (1) an, au seul gré de la MRC, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le renouvellement sera automatique à moins d'un préavis écrit d'un (1) mois.

Le tout en conformité avec l'appel d'offres numéro 2020-11.

20-11-275-O

AÉROPORT – VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN - LOT 6 367 682

CONSIDÉRANT que Me Jean Couture, notaire, a finalisé l'acte de vente du lot 6 367 682 à l'entreprise 9215-7528 Québec inc. aux prix, conditions et obligations fixés par le vendeur et contenus dans l'entente intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la directrice générale, madame Christine Roussy, soit autorisée à signer tout document relié à cette transaction.

20-11-276-O

DÉPÔT DU BUDGET ET ADOPTION DE LA QUOTE-PART 2021 DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES ANSES INC.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Anses inc. a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 dont copie est déposée aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que, pour l'année financière 2021, il est prévu un budget équilibré avec des revenus et dépenses totalisant respectivement 400 654 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé doit adopter une résolution acceptant la quote-part municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé reçoive le dépôt du budget 2021 de l'organisme Transport adapté et collectif des Anses inc. et adopte, par la présente, la quote-part municipale pour l'année 2021, au montant de 50 000 \$.

CORRESPONDANCE

MAMH 16-10-2020 – M. Marc-André Leblanc

Objet : Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles

SHQ 02-10-2020 – M. Dominique Bouchard

Objet : Accusé de réception – Demande pour augmenter le budget de la SHQ - RénoRégion

AFFAIRES NOUVELLES

Madame Nadia Minassian, préfète, mentionne que, suite à des rencontres avec le conseil d'élèves de l'école secondaire du Littoral de Grande-Rivière ainsi qu'avec le parlement étudiant de la polyvalente Mgr Sévigny et Evergreen High School, la MRC octroiera des ressources financières à ces 2 écoles afin de divertir les jeunes sur l'heure du midi, et ce, considérant la période de pandémie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 20 h 10.

Nadia Minassian
Préfète

Christine Roussy
Directrice générale & Secrétaire-trésorière